



**Site inscrit**

Date de protection : 18 février 1938 ~ Superficie : 8,4 ha

Les roches de l'Hermitage

# Les roches de l'Hermitage

Bogny-sur-Meuse

Situées sur la rive gauche de la Meuse, face aux rochers des quatre fils Aymon, les Roches de l'Hermitage sont constituées par un massif rocheux, abrupt et très découpé. Il surplombe la Meuse d'où l'on peut découvrir une très belle vue sur la vallée en aval, en direction de Laval-Dieu et de l'embouchure de la Semoy.



L'étendue des roches constituant à proprement parler le site de l'Hermitage est assez restreinte bien qu'en fait, toute la crête constituant ce que l'on appelle la boucle de Monthermé soit remarquablement pittoresque. La zone comprise notamment entre les deux ponts, celui de Bogny-sur-Meuse et le pont du chemin de fer situé au nord à 1300 mètres environ en aval du premier, offre cette particularité de surplomber la Meuse presque à pic et d'être parmi les plus élevées de la région. Géologiquement, la roche est un poudingue constitué par un amas de cailloux roulés, agglomérés par un ciment naturel. Il s'agit d'une trace de l'ancien rivage maritime qui existait à l'époque où le plateau de Rocroi, seul, émergeait des flots, alors que la zone ardennaise dite

dévonienne était encore sous les eaux. En outre, ce site est porteur d'une légende : Maugis, cousin des quatre frères Aymon et enchanteur de son état, vint y faire pénitence. Il vécut quelques années sur ce rocher, contemplant sûrement les restes du célèbre Montessor (château qui appartenait aux quatre frères et qui avait été pris par Charlemagne) puis il mourut, laissant au rocher le nom de l'Hermitage.



Gisement ardoisier



Chemin menant au sommet

## Critères de classement

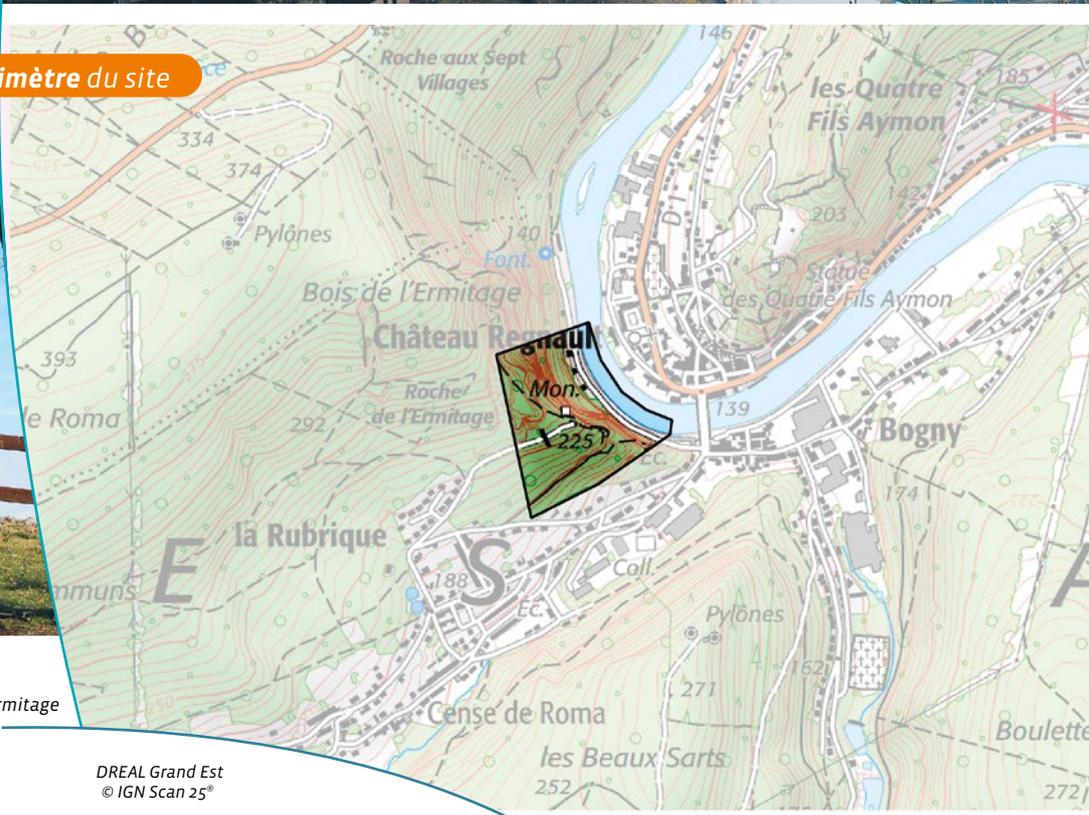
→ Artistique, historique, scientifique, pittoresque et légendaire



# Les roches de l'Hermitage



## Périmètre du site



- 1 ~ Vue sur les rochers des 4 fils Aymon
- 2 ~ Statue du chevalier des rochers de l'hermitage surplombant la vallée
- 3 ~ Vue d'ensemble sur les rochers des 4 fils Aymon et Bogny-sur-Meuse
- 4 ~ Chevalier vu de dos

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Monuments Historiques et abords

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63